Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200082980-20251127-2025_10_12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2025-10-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025
Date de convocation : 20 novembre 2025
En exercice : 29 ; présents et représentés : 27

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Brigitte BARBIER, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Henri AVRIL, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, M. Michel VIALLARD, M. Pascal LAMBERT, Mme Sophie HOUSSAY, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Jean-Pierre ALLANIC, Mme Françoise BLAISE, Mme Patricia LE PRIELLEC-BRIAND, M. Philippe GERMAIN, M. Jean-Yves GUILLARD, M. Loïc PORCHER, Mme Delphine LEMOINE.

Excusés : Mme Solenne ROBINARD (pouvoir à M. HOUDUS), M. Louis HALAIS (pouvoir à Mme CLOSSAIS), M. Dominique BRAULT (pouvoir à M. LAMBERT), Mme Rose-Marie MOUAZÉ (pouvoir à M. GORÉ).

Absents : M. Bruno LUCAS, M. Thibaud de ROHAN-CHABOT.

Secrétaire de séance : M. SCHULZE-THEBAULT

Communes du Patrimoine Rural de Bretagne : Participation à l'opération de Couleurs de Bretagne

Par décision du Bureau des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB) en date du 19 septembre 2024, il a été acté que l'association CPRB verserait une contribution financière de 100 € par commune participante, afin de favoriser l'implication des communes à l'opération Couleurs de Bretagne.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- **RAPPELLE** que la Commune de Val-Couesnon a participé à l'opération Couleurs de Bretagne – Edition 2025,
- **SOLLICITE** de l'association Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB) une subvention de 100 € au titre de l'engagement de la commune dans cette opération,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 2 décembre 2025.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

Date d'affichage de la délibération : 2 décembre 2025